



RAPPORT ARTICLE 29

Loi Energie Climat

Exercice clos 2024

Préambule

La Financière d'Uzès est une entreprise d'investissement indépendante exerçant principalement des activités de gestion de portefeuille sous mandat, de réception-transmission d'ordres, de conseil en investissement et d'accompagnement patrimonial.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et de son décret d'application. Il présente les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des risques de durabilité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, la Financière d'Uzès n'applique pas de stratégie d'investissement durable spécifique au sens du règlement SFDR et ne dispose pas de mandats poursuivant un objectif d'investissement durable ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales particulières.

La société est susceptible de prendre en considération, lorsque cela apparaît pertinent, les risques de durabilité dans le cadre de l'analyse des investissements réalisés pour les portefeuilles sous mandat.

En sa qualité d'actionnaire unique d'Uzès Gestion, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers, la Financière d'Uzès bénéficie également des travaux, expertises et dispositifs développés par cette dernière en matière de finance durable. Les deux entités participent à un comité ESG commun permettant le partage des analyses, le suivi des évolutions réglementaires et la réflexion sur les enjeux liés à la durabilité.

L'exercice 2024 a également été marqué par la mise à jour de la Charte éthique des administrateurs de la Financière d'Uzès afin d'y intégrer explicitement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'exercice des responsabilités du Conseil d'administration. Cette évolution témoigne de la volonté de la société de renforcer progressivement la prise en compte des enjeux de durabilité au sein de sa gouvernance.

Le présent rapport couvre les actions et dispositifs mis en œuvre par la Financière d'Uzès ainsi que, lorsque cela est pertinent, les moyens mutualisés dont elle bénéficie au sein du groupe.

1. Démarche générale de prise en compte des enjeux ESG

La Financière d'Uzès considère que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance constituent des facteurs importants dans l'évolution de l'environnement économique et financier.

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille sous mandat, la société est amenée à prendre en considération, lorsque cela apparaît pertinent, certains facteurs environnementaux,

sociaux et de gouvernance ainsi que les risques de durabilité susceptibles d'affecter la valeur ou les perspectives des actifs détenus dans les portefeuilles confiés par ses clients.

Sans disposer d'une politique d'investissement durable spécifique au sens du règlement SFDR ni d'une gamme de mandats poursuivant un objectif d'investissement durable particulier, la société suit avec attention les évolutions de la réglementation relative à la finance durable et participe aux réflexions conduites au sein du groupe sur ces sujets.

La Financière d'Uzès privilégie une approche pragmatique et proportionnée à la nature de ses activités, fondée notamment sur :

- la prise en compte des risques de durabilité dans l'analyse des investissements lorsque ceux-ci sont jugés pertinents ;
- la veille des évolutions réglementaires ;
- le partage des expertises développées par Uzès Gestion ;
- la participation à une gouvernance ESG commune au sein du groupe ;
- le soutien à des initiatives environnementales et sociétales.

Compte tenu de la taille de la société, de son organisation et de la nature de ses activités, les obligations réglementaires applicables sont mises en œuvre selon le principe de proportionnalité.

A ce titre, les moyens déployés et les informations présentées dans ce rapport sont adaptés aux caractéristiques, aux ressources et au modèle d'activité de La Financière d'Uzès.

2. Information des clients et préférences de durabilité

Conformément aux évolutions réglementaires applicables, la Financière d'Uzès recueille les préférences de durabilité de ses clients lors de l'entrée en relation et des mises à jour périodiques de la connaissance client.

Cette collecte permet à la société d'identifier les préférences exprimées par ses clients en matière de durabilité et de satisfaire aux exigences réglementaires applicables.

Les informations recueillies sont conservées dans le cadre du dispositif de connaissance client.

La Financière d'Uzès assure également une veille régulière sur les évolutions réglementaires relatives aux préférences de durabilité afin d'adapter, lorsque cela est nécessaire, ses procédures et dispositifs internes.

3. Gouvernance

Les questions relatives à la durabilité relèvent de la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

Les enjeux ESG sont pris en considération dans le cadre de la gouvernance générale de l'entreprise lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur son activité, ses risques, sa stratégie ou son environnement réglementaire.

La fonction Conformité assure une veille permanente sur les évolutions relatives à la finance durable et contribue à leur intégration dans les dispositifs internes de la société.

En complément, la Financière d'Uzès s'appuie sur une Charte éthique des administrateurs dont une version révisée a été adoptée en 2024.

Cette Charte a été enrichie afin d'intégrer explicitement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les principes de gouvernance applicables aux administrateurs.

Elle prévoit notamment que les administrateurs :

- agissent dans l'intérêt social de l'entreprise et de ses clients en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ;
- prennent en considération les impacts à long terme de leurs décisions ;
- veillent à l'intégration des critères ESG dans leurs analyses et recommandations ;
- s'assurent que les dispositifs de contrôle et de conformité tiennent compte des enjeux de durabilité pertinents ;
- contribuent à la diffusion de bonnes pratiques de gouvernance responsable au sein de la société.

Cette évolution du cadre de gouvernance constitue l'un des principaux faits marquants ESG de l'exercice 2024 et traduit la volonté de la Financière d'Uzès de renforcer l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans ses processus décisionnels.

4. Moyens mis en œuvre

Compte tenu de sa taille et de la nature de son activité, La Financière d'Uzès ne dispose pas d'équipe spécifiquement dédiée aux questions ESG.

Les enjeux de durabilité sont suivis dans le cadre des fonctions existantes, notamment par :

- les équipes de gestion ;
- la Direction Générale ;
- la fonction Conformité ;
- le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Financière d'Uzès bénéficie des moyens mutualisés mis en œuvre au niveau du groupe, notamment au travers des travaux conduits par sa filiale Uzès Gestion et de sa participation au comité ESG commun.

Les collaborateurs concernés maintiennent leurs connaissances et compétences au travers :

- de la formation professionnelle ;
- d'une veille réglementaire continue ;

- du suivi des évolutions de marché relatives à la finance durable ;
- des échanges réalisés dans le cadre des travaux du comité ESG commun.

Cette organisation permet à la société de suivre les évolutions réglementaires et les enjeux de durabilité selon une approche adaptée à la nature de ses activités et conforme au principe de proportionnalité.

5. Intégration des risques de durabilité dans la gestion

Dans le cadre de la gestion sous mandat, les gérants peuvent prendre en considération certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valeur ou les perspectives d'un investissement.

Cette analyse s'intègre au processus général d'investissement et de suivi des portefeuilles et contribue à l'appréciation globale des risques et opportunités associés aux investissements.

Les équipes de gestion peuvent notamment être attentives :

- à la qualité de la gouvernance des émetteurs ;
- aux risques réglementaires susceptibles d'affecter certains secteurs ;
- aux controverses majeures susceptibles d'avoir des conséquences financières ou réputationnelles ;
- aux évolutions environnementales pouvant avoir une incidence sur la pérennité de certains modèles économiques.

Cette prise en compte s'effectue dans le cadre de l'analyse menée par les équipes de gestion.

Cette approche ne repose pas sur l'application d'une notation ESG ou sur des contraintes d'investissement extra-financières prédéfinies, mais contribue à l'appréciation globale des risques associés aux investissements réalisés pour le compte des clients.

Compte tenu de la nature de ses activités et du principe de proportionnalité, la Financière d'Uzès ne dispose pas à ce jour d'une méthodologie propriétaire de notation ESG ni d'un dispositif spécifique de mesure quantitative des risques de durabilité.

6. Principaux risques de durabilité identifiés

Dans le cadre de ses activités de gestion sous mandat, la Financière d'Uzès considère que certains événements ou situations de nature environnementale, sociale ou de gouvernance sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valorisation des actifs détenus dans les portefeuilles de ses clients.

Les principaux risques de durabilité identifiés sont les suivants :

- Risques de transition

Risques liés aux évolutions réglementaires, technologiques, économiques ou de marché résultant de la transition vers une économie plus durable et moins émettrice de gaz à effet de serre.

Ces évolutions sont susceptibles d'affecter certains secteurs d'activité, certains modèles économiques ou certaines valorisations d'entreprises.

- Risques physiques

Risques résultant des conséquences directes ou indirectes du changement climatique, tels que la multiplication d'événements climatiques extrêmes, les modifications durables des conditions environnementales ou leurs impacts économiques sur certaines activités.

- Risques de gouvernance

Risques liés à des défaillances de gouvernance, de contrôle interne, de transparence ou de conformité au sein des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont susceptibles d'être investis.

- Risques sociaux et réputationnels

Risques pouvant découler de controverses significatives, d'atteintes aux droits humains, de difficultés sociales ou de pratiques susceptibles d'altérer durablement la réputation, l'activité ou la valeur d'un émetteur.

Compte tenu de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès n'effectue pas à ce jour de mesure quantitative systématique de ces risques mais veille à leur prise en considération dans le cadre de l'analyse globale des investissements lorsqu'ils apparaissent pertinents.

7. Engagements environnementaux et sociétaux

Au-delà de ses obligations réglementaires, la Financière d'Uzès soutient plusieurs initiatives à vocation environnementale et sociétale, en cohérence avec ses valeurs entrepreneuriales, son engagement de long terme et sa responsabilité d'acteur financier.

- Soutien à la Fondation de la Mer

En 2024, la Financière d'Uzès a poursuivi son engagement en faveur de la protection des océans au travers des produits structurés solidaires « Uzès Solidaire Mer I » et « Uzès Solidaire Mer II ».

Dans ce cadre, une partie des montants collectés est reversée à la Fondation de la Mer afin de soutenir le programme « Un Geste Pour La Mer », consacré à la lutte contre la pollution plastique et à la préservation des écosystèmes marins.

Les actions soutenues portent notamment sur :

- la réduction de l'empreinte plastique ;
- la collecte de déchets terrestres et marins ;
- le soutien aux filières de recyclage ;

- la protection des océans et de la biodiversité marine.

Cette initiative illustre la volonté de la Financière d'Uzès de contribuer à des projets environnementaux concrets tout en sensibilisant sa clientèle aux enjeux de préservation des milieux marins.

- Soutien à la protection de l'enfance

La Financière d'Uzès a poursuivi en 2024 son soutien à la Fondation Le Prado au travers d'un produit structuré solidaire lancé en 2023, dont une partie des frais de courtage est reversée à cet organisme engagé dans la protection de l'enfance et l'accompagnement des personnes vulnérables.

Cette initiative contribue au financement d'actions en faveur de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des personnes vulnérables.

- Soutien à l'éducation, à la culture et à l'inclusion sociale

La Financière d'Uzès poursuit son soutien à l'association SING'IN, association d'intérêt général qui développe la pratique du chant choral auprès des jeunes, notamment dans les établissements scolaires, les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Par cette contribution, la société accompagne une démarche favorisant l'accès à la culture, l'inclusion sociale, la confiance en soi et l'épanouissement des jeunes.

- Soutien à la biodiversité

La Financière d'Uzès participe également à des actions de préservation de la biodiversité.

La société soutient notamment le programme de conservation et de repeuplement de l'abeille noire du Loiret (*Apis mellifera mellifera*), écotype local menacé de disparition.

Cet engagement contribue au suivi scientifique de colonies souches, à la multiplication de jeunes essaims ainsi qu'à l'aménagement de parcelles favorables aux pollinisateurs dans un contexte de changement climatique.

Cette action s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine naturel et de sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité.

- Renforcement de la gouvernance responsable

En 2024, la Financière d'Uzès a mis à jour sa Charte éthique des administrateurs afin d'intégrer explicitement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les missions et responsabilités du Conseil d'administration.

Cette révision renforce notamment la prise en compte des enjeux de diversité, d'inclusion, de respect des droits humains, de préservation des ressources naturelles, de maîtrise des conflits d'intérêts, ainsi que l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des décisions stratégiques de l'entreprise.

Cette démarche illustre la volonté de la société de faire progresser l'intégration des enjeux de durabilité au plus haut niveau de sa gouvernance.

- Engagement du groupe en faveur de l'investissement responsable

La Financière d'Uzès s'inscrit dans un groupe engagé depuis plusieurs années dans l'investissement responsable au travers de sa filiale Uzès Gestion.

Cette dernière est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) et gère plusieurs fonds intégrant des critères ESG, dont un fonds bénéficiant du label Greenfin, label public français attribué aux fonds contribuant au financement de la transition écologique et énergétique.

La Financière d'Uzès bénéficie ainsi des réflexions, travaux et expertises développés au sein du groupe en matière de finance durable, notamment dans le cadre du comité ESG commun aux deux entités.

8. Climat, biodiversité et taxonomie

- Enjeux climatiques

Au 31 décembre 2024, la Financière d'Uzès ne dispose pas d'une stratégie d'alignement des portefeuilles sous mandat avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société n'a pas défini d'objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre applicable aux portefeuilles qu'elle gère et ne produit pas d'indicateur consolidé relatif à leur empreinte carbone.

Compte tenu de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès assure néanmoins une veille sur les évolutions réglementaires, méthodologiques et de marché relatives aux risques climatiques.

- Biodiversité

La Financière d'Uzès ne dispose pas, à ce jour, d'une méthodologie permettant de mesurer l'impact des portefeuilles sous mandat sur la biodiversité ni d'évaluer leur alignement avec les objectifs internationaux de préservation des écosystèmes.

La société demeure toutefois attentive à l'évolution des travaux et référentiels relatifs à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le secteur financier.

Par ailleurs, la Financière d'Uzès soutient des initiatives concrètes en faveur de la biodiversité, notamment au travers de son engagement en faveur du programme de conservation de l'abeille noire du Loiret présenté à la section « Engagements environnementaux et sociétaux ».

- Taxonomie européenne

Au 31 décembre 2024, la Financière d'Uzès n'était pas en mesure d'évaluer de manière fiable la part des investissements alignés ou éligibles à la Taxonomie européenne.

La disponibilité limitée des données, ainsi que la nature des activités exercées par la société, ne permettent pas à ce stade l'établissement d'indicateurs pertinents sur ce sujet.

- Approche retenue

Compte tenu de la taille de l'établissement, de son organisation et de la nature de ses activités, la Financière d'Uzès applique le principe de proportionnalité pour le traitement de ces thématiques et assure une veille régulière sur les évolutions réglementaires et méthodologiques susceptibles de faire évoluer son dispositif.

9. Perspectives

Dans un contexte d'évolution continue des exigences réglementaires relatives à la finance durable, la Financière d'Uzès poursuivra ses travaux afin de maintenir un dispositif adapté à la nature de ses activités et au principe de proportionnalité.

A ce titre, la société entend notamment :

- poursuivre le suivi des évolutions réglementaires nationales et européennes relatives à la finance durable ;
- maintenir un niveau approprié de sensibilisation et de formation des collaborateurs concernés ;
- poursuivre le recueil des préférences de durabilité des clients conformément à la réglementation applicable ;
- poursuivre l'application et la diffusion des principes issus de la Charte éthique des administrateurs révisée en 2024 ;
- continuer à intégrer, lorsque cela apparaît pertinent, les risques de durabilité dans les réflexions et analyses liées à l'activité de gestion sous mandat ;
- poursuivre sa participation aux travaux du comité ESG commun avec Uzès Gestion ;
- s'appuyer sur les expertises développées au sein du groupe en matière de finance durable ;
- poursuivre son soutien à des initiatives environnementales et sociétales en cohérence avec ses valeurs et ses engagements.

Conclusion

La Financière d'Uzès applique les exigences de l'article 29 de la Loi Energie-Climat selon une approche proportionnée à son statut d'entreprise d'investissement, à la nature des activités et aux moyens dont elle dispose.

Les risques de durabilité sont pris en considération dans le cadre de la gestion sous mandat lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter la valeur ou les perspectives des investissements réalisés pour le compte des clients.

L'exercice 2024 a ainsi été marqué par une progression de l'intégration des enjeux ESG dans la gouvernance de la société, traduisant la volonté de la Financière d'Uzès d'inscrire durablement ces enjeux dans ses processus de décision et de contrôle.

Cette démarche est complétée par des actions concrètes en faveur de l'environnement, de la biodiversité et de l'intérêt général, ainsi que par le renforcement du dispositif de gouvernance de la société au travers de la mise à jour en 2024 de la Charte éthique des administrateurs intégrant explicitement les critères ESG.

La Financière d'Uzès entend poursuivre le renforcement progressif de son dispositif de prise en compte des enjeux ESG dans le respect du principe de proportionnalité, de son modèle d'activité et des évolutions du cadre réglementaire applicable à la finance durable.